

## Pêche à pied dans la région Bretagne



*La réglementation sur la pêche à pied est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

Le président de l'Amicale nautique de la Méloine, Marcel Jacob, souhaite informer les pêcheurs plaisanciers que « **le décret portant application de la réglementation de la pêche à pied dans la région Bretagne est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014** ».

Afin de préciser de nombreux points obscurs de cette réglementation, le Comité départemental 29 de

la **FNPPSF** organise, à l'attention des pêcheurs plaisanciers de la baie de Morlaix, adhérents ou non de la Fédération, une réunion d'information qui se tiendra ce samedi 25 à 15 h, à la Maison des associations de Plougasnou (fléchage en place).

La réunion sera menée par Philippe Spetz, membre du CD 29.

**Rens.** Marcel Jacob, 06 75 11 55 56.